

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2023

PROCES VERBAL

PRÉSENTS : Michel PERRAUD, Laurent HARMEL, Anne MOREL, Jacques VAREYON, Anne-Marie GUIGNOT, Noël DUPONT, Marie-Claire EMIN, Evelyne VOLAN, Fatih KAYGISIZ, Dominique BEY, Françoise COLLET, Jacques MAIRE, Christine PIQUET, Caroline MANZONI, Fabrice BERTERA, Corinne REGLAIN, Fanny RIPPE, Laure MANDUCHER, Antoine LUCAS, Assad AKHLAFA, Freddy NIVEL, Hugo CARRAZ, Christine PITTI, Jean-Charles de LEMPS, Jean-Michel FOUILLAND, Julien MARTINEZ, Patrick MERCIER, Pascal BAUDET, Philippe TOURNIER-BILLON

REPRÉSENTÉS : Jean-Jacques MATZ (pouvoir à Michel PERRAUD), Marie-Josèphe LEVILLAIN (pouvoir à Dominique BEY), Yamina GRANDCLEMENT (pouvoir à Corinne REGLAIN), Amaury VEILLE (pouvoir à Noël DUPONT), Annie ZOCCOLO (pouvoir à Christine PITTI), Alexandra ANTUNES (pouvoir à Julien MARTINEZ)

ABSENTS : /

La séance est ouverte à 18h15 sous la présidence de M. Michel PERRAUD, Maire

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

ORDRE DU JOUR

- Election d'un secrétaire de séance :
- Validation du procès-verbal de la séance du 13 mars 2023
- Compte-rendu des décisions prises par le Maire en application de la délégation d'attributions

I - Finances

Rapport n°1 : M. Fabrice BERTERA
Demande de subventions DSIL 2023

Rapport n°2 : M. Fatih KAYGISIZ
Modernisation du Parc d'Eclairage Public - Fonds Vert

Rapport n°3 : M. Jacques VAREYON
Dotation Politique de la Ville (DPV) 2023

Rapport n°4 : Mme Françoise COLLET
Demande de subvention Région AURA au titre de la programmation 2023 du PNR du HAUT-JURA, pour la valorisation du Château de DORTAN

Rapport n°5 : Mme Marie-Claire EMIN
Demande de subvention à l'Agence Nationale du Sport (ANS) pour la construction de 2 terrains PADEL

Mme Christine PIQUET est désignée secrétaire de séance.

Intervention de Patrick MERCIER pour le groupe Oyonnax en commun :

Concernant le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 13 mars 2023 et plus particulièrement la délibération relative à l'approbation de la convention d'objectif passée avec l'ACSO, Monsieur Jacques Vareyon précisait que celle-ci avait été approuvée à l'unanimité par le conseil d'administration de l'association. Cette précision n'apparaît pas dans le compte-rendu et on souhaiterait qu'elle y apparaisse vu que c'est en grande partie ce qui a motivé notre vote.

Monsieur le Maire répond favorablement à cette demande.

Intervention de Monsieur Pascal BAUDET pour le groupe Oyonnax en commun :

Il s'agit d'un mea culpa car lors du dernier Conseil municipal, vous avez remarqué que sur la délibération sur la vidéo-protection, nous avons voté pour. Ce n'était pas notre intention, nous avons été pris de court, un peu inattentifs. Et comme la presse s'en est émue légitimement, nous voulions nous en expliquer pour dire que nous n'avons pas changé notre position de fond sur cette question simplement que nous nous sommes « ratés » au moment du vote.

Le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 13 mars 2023 est adopté à l'unanimité.

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES LOCALES

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'au titre de la délégation qui lui a été accordée par délibération en date du 26 janvier 2023, il a pris les décisions suivantes :

SIGNATURE DE CONTRATS OU CONVENTIONS CONCLUS AVEC :

CULTURE

CENTRE SOCIAL OUEST

Contrat de prêt du minibus pour une sortie culturelle à Saint Claude le 17 février 2023

Montant TTC

A TITRE GRACIEUX

DETURCHE Baptiste

Convention de partenariat pour l'animation d'un échange après la projection du film "Le pari" dans le cadre de la programmation "ciné-rencontres" le 13 mars 2023

Montant TTC

A TITRE GRACIEUX

HUCHARD-BRYANT Emilie

Convention de partenariat pour l'animation d'atelier-visite "Yoga et mouvement au musée" dans le cadre des visites "Les Expérimentales" au musée du Peigne et de la Plasturgie les 20 mars, 24 avril et 22 mai 2023

Montant TTC

240.00 €

THOLLOT Marion

Convention de partenariat pour animer un échange suite à la projection du film « Les affranchies » dans le cadre de la programmation de la « Fête du court-métrage » le 21 mars 2023

Montant TTC

66.80 €

COMPAGNIE NOMADES

Mise à disposition de l'appartement du Centre Culturel Aragon en vue de l'organisation de la commémoration du 11 novembre, le 27 février 2023

Montant TTC

A TITRE GRACIEUX

FILLOQUE Marion

Convention de partenariat pour animer un échange suite à la projection du film « Le court des grands » dans le cadre de la programmation de la « Fête du court-métrage » le 21 mars 2023

Montant TTC

A TITRE GRACIEUX

GARCIA Antoine

Mise à disposition de l'appartement du Centre Culturel Aragon pour l'organisation du spectacle « Haroun » le 27 février 2023

Montant TTC

A TITRE GRACIEUX

ALFA3A

Convention de mise à disposition du minibus du 29 au 31 mars 2023

Montant TTC

A TITRE GRACIEUX

HAUT-BUGEY AGGLOMERATION

Contrat de location du petit théâtre du Centre Culturel Aragon pour une répétition de la Classe à Horaires Aménagés Théâtre du collège Ampère le 20 février 2023

Montant TTC

224.00 €

INTREPIDE PRODUCTIONS

Convention de partenariat pour animer un échange suite à la projection du film « A chacun sa maison » dans le cadre de la programmation de la « Fête du court-métrage » le 21 mars 2023

Montant TTC

frais de transport

ECOLE DE LA 2^{ème} CHANCE

Contrat de prêt d'une salle de Cinéma à Atmosphère pour une conférence sur les valeurs de la laïcité et les valeurs de la République le 2 mai 2023

Montant TTC

A TITRE GRACIEUX

GARCIA Antoine

Mise à disposition de l'appartement du Centre Culturel Aragon pour l'organisation du spectacle « Gardiennes » le 5 mars 2023

Montant TTC

A TITRE GRACIEUX

MONOD Marie

Convention de partenariat de développement de la pratique artistique dans le cadre des Classes à Projet d'Education Artistique et Culturelle : réalisation d'un ciné concert intitulé « Retour sur les planches » de janvier à mars 2023

Montant TTC

900.00 €

COMPAGNIE LES INFORTUNES

Convention pour des actions de pratiques théâtrales dans le cadre de la Classe à Horaires Aménagés Théâtre d'avril à juin 2023 les 11 et 12 mai 2023

Montant TTC

1 023.58 €

LA TRIBU HERISSON

Convention de partenariat pour le développement de la pratique artistique et musicale dans le cadre des Classes à Projet d'Education Artistique et Culturelle : réalisation d'un ciné concert intitulé « Retour sur les planches » de janvier à mars 2023

Montant TTC

900.00 €

ANIMATION

A VOS OREILLES

Contrat de cession d'un spectacle vivant intitulé « Années 80 c'est le fête » dans le cadre de la fête de la musique le 21 juin 2023

Montant TTC

2 500.00 €

COMPAGNIE TAC O TAC

Contrat de cession d'un spectacle vivant intitulé « Phare Ouest » dans le cadre de la fête de l'Hiver le 9 décembre 2023

Montant TTC

2 500.00 €

COMPAGNIE YOUPLABOUM

Contrat de cession d'un spectacle vivant intitulé « Phoenix » dans le cadre de la fête de l'Hiver le 9 décembre 2023

Montant TTC 2 820.00 €

SERVICE JARDINS

UNSAL Mehmet

Bail de location des jardins communaux parcelle 209 secteur Bozet

Montant TTC 211.00 €

BAG Ali

Bail de location des jardins communaux parcelle 304 secteur Brétouze

Montant TTC 24.00 €

BENTO Joaquim

Bail de location des jardins communaux parcelle 501 secteur Balzac

Montant TTC 60.72 €

MESSAOUDI Zahra

Bail de location des jardins communaux parcelle 611 secteur Nierme

Montant TTC 48.00 €

SERVICE LOCATION

AMICALE DES CLASSES EN 3

Convention de mise à disposition d'un local 9 rue André Crétin pour la fabrication des chars pour la Fête des Classes du 3 mars au 28 juillet 2023

Montant TTC A TITRE GRACIEUX

ATTRACTIVITE DE LA VILLE

COMPAGNIE NOMADES

Contrat de cession d'un spectacle vivant intitulé « Reconstitution, création, répétitions, ateliers de mise en scène de l'évènement du 11 novembre 2023 »

Montant TTC 35 000.00 €

VALEXPO

CLUB DES ACTIVITES SPORTIVES DES RETRAITES

Convention de location d'une salle à Valexpo pour l'organisation d'un après-midi festif bugnes le 10 mars 2023

Montant TTC 705.60 €

AMICALE DES DONNEURS DE SANG

Convention de location d'une salle à Valexpo pour l'organisation d'une Assemblée Générale le 24 février 2023

Montant TTC 216.48 €

MT EXPOS

Convention de location d'une salle à Valexpo pour l'organisation de la « Foire d'Oyonnax » du 1^{er} au 6 mars 2023

Montant TTC 12 000.00 €

ASSOCIATION GRANDIR ENSEMBLE

Convention de location d'une salle à Valexpo pour l'organisation d'un repas partage les 18 et 19 mars 2023

Montant TTC 708.00 €

ML39

Convention de location d'une salle à Valexpo pour l'organisation du « Village des enfants » du 6 au 12 avril 2023

Montant TTC 3 000.00 €

SERVICES TECHNIQUES

SOCIETE DE TIR OYONNAXIENNE

Contrat de mise à disposition de matériel pour le concours de Tir Fosse Olympique du 17 mars au 21 mai 2023

Montant TTC

A TITRE GRACIEUX

CENTRE SOCIO CULTUREL TURC

Contrat de mise à disposition de matériel pour le l'organisation d'une kermesse du 17 au 19 mars 2023

Montant TTC

A TITRE GRACIEUX

CLUB DES EAUX VIVES

Contrat de mise à disposition de matériel pour l'organisation d'une compétition de canoé kayak le 29 mars 2023

Montant TTC

A TITRE GRACIEUX

MARCHES PUBLICS

2308FL01 – CEDPH

Fournitures de plantes pour le fleurissement

Lot n° 1 : plantes bulbeuses

Montant maximum annuel HT

800.00 €

2308FL02 – LES SERRES DU BADERAND

Fournitures de plantes pour le fleurissement

Lot n° 2 : plantes en godets

Montant maximum annuel HT

12 000.00 €

2308FL03 – LES SERRES DU BADERAND

Fournitures de plantes pour le fleurissement

Lot n° 3 : plantes fortes

Montant maximum annuel HT

10 000.00 €

2308FL04 – GRUMET

Fournitures de plantes pour le fleurissement

Lot n° 4 : plantes particulières

Montant maximum annuel HT

1 000.00 €

2308FL05 – GRUMET

Fournitures de plantes pour le fleurissement

Lot n° 5 : plantes bisannuelles

Montant maximum annuel HT

1 800.00 €

2308FL06 – LES SERRES DU BADERAND

Fournitures de plantes pour le fleurissement

Lot n° 6 : plantes diverses

Montant maximum annuel HT

7 500.00 €

2308FL07 – LES SERRES DU BADERAND

Fournitures de plantes pour le fleurissement

Lot n° 7 : Chrysanthèmes

Montant maximum annuel HT

4 500.00 €

2309SL01 – KINGSPAN

Maintenance préventive et corrective des systèmes de désenfumage

Lot n° 1 : désenfumage naturel

Montant maximum annuel HT

20 000.00 €

2309SL02 – DMF

Maintenance préventive et corrective des systèmes de désenfumage

Lot n° 1 : désenfumage mécanique

Montant maximum annuel HT

10 000.00 €

2310FL01 – GAM	
Accord cadre pour la fourniture de produits multimédias pour la bibliothèque municipale	
Lot n° 1 : fourniture de musique enregistrée sur support CD	
Montant maximum annuel HT	10 000.00 €
2310FL01 – RDM VIDEO	
Accord cadre pour la fourniture de produits multimédias pour la bibliothèque municipale	
Lot n° 2 : fourniture de DVD fiction et documentaires	
Montant maximum annuel HT	12 000.00 €
2311FL01 – NOVELTY	
Accord cadre pour la location de matériel de sonorisation et d'éclairage	
Lot n° 1 : location de matériel de sonorisation et d'éclairage pour les bâtiments	
Montant maximum HT	100 000.00 €
2311FL02 – NOVELTY	
Accord cadre pour la location de matériel de sonorisation et d'éclairage	
Lot n° 2 : location de matériel de sonorisation et d'éclairage animation et spectacle de rue	
Montant maximum HT	50 000.00 €
2312FL01 – LEGALDOC	
Accord cadre pour la fourniture d'enveloppes et de papier à lettres imprimés	
Lot n° 1 : enveloppes à logo et papier à entête	
Montant maximum HT	10 000.00 €
2312FL02 – CEPAP	
Accord cadre pour la fourniture d'enveloppes et de papier à lettres imprimés	
Lot n° 2 : enveloppes mécanisables	
Montant maximum HT	9 000.00 €

AVENANTS AUX MARCHES PUBLICS

2138SL01 – maintenance des ascenseurs et élévateurs de personnes à mobilité réduite	
Avenant n° 1 : intégration de l'ascenseur du centre social Ouest	
Montant HT	450.00 €

AVENANTS SERVICES CULTURELS

ASSOCIATION THEATRALE DU LYCEE PAUL PAINLEVE	
Avenant n° 1 pour changement de dénomination de l'association	
Montant TTC	SANS INCIDENCE FINANCIERE
LIMOUZ'ART	
Avenant n° 1 pour ajout d'ateliers artistiques suite au spectacle « GOVRACHE » le 16 mars 2023	
Montant HT	880.00 €
BALLET PRELJOCAJ	
Avenant au contrat de cession d'un spectacle intitulé « Deleuze/Hendrix » le 30 mars 2023 : modification des conditions financières	
Montant HT	7 772.40 €

AVENANTS SERVICE ANIMATION

ASSOCIATION LE NOUVEL ANIMAL	
Avenant n° 1 pour intégration des droits d'auteur	
Montant TTC	275.00 €
ASSOCIATION ACIDU	
Avenant pour modification financières du spectacle vivant intitulé « Jules et Verne » dans le cadre de la fête de Printemps le 1 er avril 2023 (erreur sur le calcul de la TVA)	
Montant TTC	33.00 €

DECISION DU MAIRE

Prise en charge des frais réels

Remboursement frais de mission des élus, pour la commémoration du 80^{ème} anniversaire de la création de la Médaille de la Résistance Française et ravivage de la flamme sous l'arc de Triomphe, le 9 février 2023, pour Monsieur Jacques VAREYON, adjoint au Maire et Monsieur Maurice GUYENNET, collaborateur, porte-drapeau.

Monsieur Pascal BAUDET pour le groupe Oyonnax en commun a une question concernant les accords-cadres avec NOVELTY pour la location de matériel de sonorisation et d'éclairage, il demande quels sont les bâtiments concernés et pour quelles occasions.

Monsieur le Maire répond que ce matériel de sonorisation et d'éclairage est destiné à Valexpo et au Centre culturel, le précédent étant devenu obsolète.

Le Conseil municipal,

-DONNE acte à Monsieur le Maire des actes de gestion courante ci-dessus définis, effectués dans le cadre de la délégation de pouvoirs qui lui a été accordée en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

INTRODUCTION DU MAIRE

Bonsoir à tous,

Nous nous réunissons ce soir bien que cette séance de conseil municipal n'était pas prévue au calendrier initial. En effet, il résulte d'une rencontre le 22 mars 2023 avec Mme la Sous-Préfète que les délibérations de demande de subventions ne pouvaient attendre le 9 mai, date de notre prochaine séance. De même, ces délibérations ne pouvaient enrichir l'ordre du jour du précédent conseil de début mars, puisque les dispositifs de soutien de l'Etat n'étaient pas tous connus dans leur mise en œuvre.

Aussi, ce soir il vous sera donc présenté uniquement des dossiers permettant de solliciter les aides de l'Etat pour des projets structurants pour la Ville. Bien évidemment, parce que c'est une ligne de conduite que nous nous sommes fixés, ces projets iront à terme en fonction des aides attribuées, et donc du reste à charge que la Ville doit financer.

Pour autant, ces projets étant importants pour la Ville, pour son développement urbanistique, pour sa sécurité, pour son patrimoine, pour son accueil éducatif, mais aussi disons-le pour ses finances, nous mettrons tout notre engagement pour les voir aboutir. Cet engagement commence par la tenue de cette séance ce soir, qui a été organisée rapidement, et je remercie les services de leur diligence dans cette préparation.

1. DEMANDE DE SUBVENTIONS DSIL 2023

Introduction de Monsieur le Maire :

Plusieurs dossiers vont vous être présentés afin d'obtenir auprès de l'Etat la Dotation de Solidarité à l'investissement local (DSIL).

Ces dossiers sont à des stades d'avancement différents. En effet, pour certains comme la Rue Voltaire, le marché public est en ligne et les travaux pourront démarrer prochainement, et pour d'autres ce n'est qu'une projection pour prendre date auprès de l'Etat qui réserve ses financements, c'est le cas de l'îlot Brunet ou du 2 rue de Chemin de fer où les acquisitions foncières restent en cours.

Monsieur Bertera, je vous laisse la parole pour présenter plus en détail chaque dossier.

Intervention de Monsieur Fabrice BERTERA :

Effectivement, plusieurs projets vous sont présentés et pour lesquels ils vous est demandé de mandater Monsieur le Maire pour obtenir des aides de l'Etat au titre de la DSIL : Dotation de Soutien à l'Investissement Local.

Le premier dossier concerne le 34/36 rue Voltaire.

Pour faire suite à la démolition de deux bâtisses insalubres et dangereuses, le projet consiste à la requalification d'un espace qualitatif avec sur le dessus la reconstitution d'une place de village comprenant notamment une fontaine et une fresque en trompe l'œil, et en contre-bas des stationnements pour environ 30 places.

130 396 € sont sollicités pour un projet d'environ 325 989 €.

Le deuxième dossier concerne la Rue du Maquis.

Il est projeté de déconstruire des anciens ateliers laissés à l'abandon pour solutionner les difficultés de stationnement liées à l'école Simone Veil et sécuriser de ce fait le cheminement des plus jeunes enfants.

65 879 € sont sollicités pour un montant total d'environ 164 697 €.

Nous arrivons au troisième dossier : la démolition d'une friche urbaine 8 rue de Chemin de Fer.

Tout le monde a pu remarquer l'évolution de cette rue avec la construction de la Villa Charlotte composée d'un EHPAD de 46 chambres et 50 appartements en résidence sénior.

Pour recréer une offre de stationnement appropriée sur cette rue, le projet a pour budget 327 720 € avec une demande de subvention de 131 088 €.

Quatrième dossier : Friche urbaine entre la rue Brunet et la rue Santhonnax.

Un îlot urbain en face du parc René Nicod, est constitué de bâtiments vétustes, peu qualitatifs, et ne permettant pas une continuité de vue depuis le centre-ville et la place Emile Zola.

Il est projeté de détruire ces différents bâtiments pour créer un espace qualitatif dans la continuité du Parc René Nicod pour obtenir un espace moins dense et plus ouvert.

Ce projet, d'un montant de 237 000 €, peut obtenir 94 800 € d'aides.

Cinquième projet : Démolition 40 rue Gabriel Péri.

Dans la cadre du réaménagement des berges de la Sarsouille et pour permettre de faciliter les cheminements depuis la rue Pascal, un projet d'aménagement global composé d'une partie re végétalisée et de quelques stationnements le long de la rue des Peupliers est prévu sur le tènement du 40 rue Gabriel Péri.

16 373 € de subventions sont alors sollicités pour un projet d'un montant de 40 933 €.

Sixième projet : L'aire de retournement à l'impasse du Repos.

Les services de secours et d'incendie ont alerté à plusieurs reprises Monsieur le Maire sur les difficultés d'accès de l'impasse du repos, et notamment l'impossibilité d'y accéder avec des véhicules de secours incendie ou même les ambulances. En effet, vu l'étroitesse de l'impasse, il est très difficile de faire demi-tour avec une voiture classique, et c'est impossible avec un plus gros véhicule.

La Ville a donc acquis la propriété située en fond de l'impasse du repos, et aussi la parcelle du 17 Vieille rue d'Echallon qui jouxte et qui permettrait de créer une aire de retournement, et un cheminement permettant de redescendre directement sur la Vieille rue d'Echallon.

Le projet envisagé d'un montant de 276 500 € peut obtenir une aide d'un montant de 110 600 €.

Septième projet : Démolition 23 rue Vieille Rue d'Echallon

Toujours dans l'idée de désenclaver le quartier, et pour fluidifier et sécuriser la circulation et les cheminements piétons, il est proposé de démolir la bâtisse située au 24 Vieille rue d'Echallon, à proximité de l'angle avec la rue des Voiturons. Cette maison donne directement sur la rue et est régulièrement squattée.

Il est demandé une subvention d'un montant de 54 000 € pour un projet affiché à 135 000 €.

Huitième projet : Démolition friche urbaine 2 rue de Chemin de Fer

Pour les mêmes raisons que dans le précédent dossier, il est proposé de déposer ce dossier de demande de subvention à hauteur de 51 200 € pour l'immeuble du 2 rue de Chemin de Fer.

Cet immeuble n'est pas encore acquis par la Ville, mais il convient de prendre date auprès des services de l'Etat en déposant dès maintenant un dossier au titre de la DSIL.

Monsieur Fabrice BERTERA, rapporteur, expose au Conseil municipal que la Ville d'OYONNAX envisage de demander une subvention pour les projets ci-dessous présentés :

Action Cœur de Ville - Aménagement d'un espace public au 34/36 rue Voltaire.

Il convient de solliciter une subvention au titre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local), pour le projet concernant :

- L'aménagement d'un espace public au 34/36 rue Voltaire, pour un coût estimé à 325 989 € HT.

Suite à la démolition de la friche urbaine à proximité du parc GOUGEON, le projet souhaité serait d'aménager un espace public de qualité pour les habitants, à proximité du Cœur de Ville.

Il est envisagé de recréer une place de village : un lieu de rencontre qui accueillera une fontaine et du mobilier urbain pour les habitants et les passants. Une ambiance de village sera imaginée à travers une fresque sur l'immeuble voisin, qui retracera la vie du quartier d'autrefois. Aussi et afin de pallier au manque de stationnement dans le quartier aux rues étroites, quelques places de parking seront créées en contrebas de l'impasse MARCOURS.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Intitulé	Montant HT	Intitulé	Montant HT
Montant travaux	325 989 €	Autofinancement	195 593 €
		Etat DSIL Cœur de Ville	130 396 €
TOTAL	325 989 €	TOTAL	325 989 €

Action Cœur de Ville - Aménagement d'un parking rue du Maquis à proximité de l'école Simone Veil.

Il convient de solliciter une subvention au titre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local), pour le projet concernant :

- L'aménagement d'un parking rue du Maquis à proximité de l'école maternelle Simone VEIL, pour un coût estimé à 164 697 € HT.

Il s'agit d'un tènement qui a été acheté par la Ville en 2022. Ce sont d'anciens ateliers laissés à l'abandon, situés rue du Maquis et à proximité immédiate de l'école maternelle Simone VEIL.

L'objectif de ce projet est de démolir ces anciens ateliers afin de créer un parking à proximité de l'école. En effet, aux heures de dépose et de reprise des enfants, des stationnements anarchiques rendent la zone difficile à la circulation et donc très dangereuse pour les enfants.

Ce futur parking permettra de supprimer tous ces dangers et d'apporter une solution de stationnement pour accéder également au parc René NICOD et aux commerces de proximité du quartier Nord.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Intitulé	Montant HT	Intitulé	Montant HT
Montant travaux	164 697 €	Autofinancement	98 818 €
		Etat DSIL Cœur de Ville	65 879 €
TOTAL	164 697 €	TOTAL	164 697 €

Action Cœur de Ville - Démolition d'une friche urbaine pour la création d'une zone de stationnement en Cœur de Ville, à proximité de la gare et des commerces située 8 rue du Chemin de Fer

Il convient de solliciter une subvention au titre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local), pour le projet concernant :

- La démolition d'une friche urbaine pour la création d'une zone de stationnement en cœur de ville à proximité de la gare et des commerces située 8 rue du Chemin de Fer pour un coût estimé à 327 720 € HT.

Il s'agit d'un bâtiment d'habitation, qui abrite de petits appartements en très mauvais état, ainsi que d'anciens locaux industriels à l'abandon situés dans l'arrière-cour.

L'objectif de ce projet est de démolir l'ensemble des bâtiments de ce tènement afin de recréer du stationnement à proximité immédiate du centre-ville. En effet, une partie du parking existant jouxtant la gare a été supprimée afin d'accueillir un nouvel EPAHD.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Intitulé	Montant HT	Intitulé	Montant HT
Montant travaux	327 720 €	Autofinancement	196 632 €
		Etat DSIL Cœur de Ville	131 088 €
TOTAL	327 720 €	TOTAL	327 720 €

Action Cœur de Ville - Démolition d'une friche urbaine pour l'aménagement d'un espace public en Cœur de Ville, située entre la rue BRUNET et la rue SONTONNAX.

Il convient de solliciter une subvention au titre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local), pour le projet concernant :

- La démolition d'une friche urbaine pour l'aménagement d'un espace public en Cœur de Ville, située entre la rue BRUNET et la rue SONTONNAX, pour un coût estimé à 237 000 € HT.

Dans le cadre du programme Action Cœur de Ville, la Ville d'OYONNAX souhaiterait requalifier l'îlot BRUNET, une friche urbaine située en plein Cœur de Ville.

Le projet vise à démolir l'intégralité de l'îlot en vue de créer un espace public, végétalisé et qualitatif, à côté du parc René NICOD, de l'église SAINT-LEGER et des commerces de la rue Anatole FRANCE.

Les commerces de la place SAINT-GERMAIN souffrent de l'enclavement de cette place. Ce nouvel espace public permettra de relier la place SAINT-GERMAIN, très minérale, avec le parc René NICOD et améliorera l'entrée de ville Est.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Intitulé	Montant HT	Intitulé	Montant HT
Montant travaux	237 000 €	Autofinancement	142 200 €
		Etat DSIL Cœur de Ville	94 800 €
TOTAL	237 000 €	TOTAL	237 000 €

Action Cœur de Ville - Démolition d'une ancienne maison située 40 rue Gabriel PERI, pour le réaménagement des berges de la SARSOUILLE et la création de stationnement.

Il convient de solliciter une subvention au titre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local), pour le projet concernant :

- La démolition d'une ancienne maison située 40 rue Gabriel PERI, pour le réaménagement des berges de la SARSOUILLE et la création de stationnement, pour un coût estimé à 40 933 € HT.

Il s'agit d'un bâtiment à usage d'habitation vétuste et à l'abandon depuis des années, situé en bord de rivière "La SARSOUILLE".

L'objectif de ce projet est de démolir ce bâtiment afin de répondre à une carence de stationnement sur le secteur, en créant un parking, accompagné d'un aménagement paysager végétal, qui donnera un accès visuel sur la rivière ainsi qu'un accès piéton à la rue PASCAL.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Intitulé	Montant HT	Intitulé	Montant HT
Montant travaux	40 933 €	Autofinancement	24 560 €
		Etat DSIL Cœur de Ville	16 373 €
TOTAL	40 933 €	TOTAL	40 933 €

Action Cœur de Ville - Création d'une zone de retournement à l'impasse du repos.

Il convient de solliciter une subvention au titre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local), pour le projet concernant :

- La création d'une zone de retournement à l'impasse du repos pour un coût estimé à 276 500 € HT.

Il s'agit de deux bâtiments situés entre le n°17 de l'impasse du Repos et le n°17 de la vieille rue d'ECHALLON, dont les parcelles se touchent par leurs limites nord et sud. Ces bâtiments sont vétustes, fortement dégradés et inoccupés.

L'objectif de ce projet est de démolir les deux bâtiments situés sur ces parcelles afin de créer une jonction entre l'impasse du Repos et la vieille rue d'ECHALLON ainsi qu'une zone de stationnement. En effet dans cette impasse très étroite, les voitures ne peuvent pas se croiser. La mise en place d'un sens unique permettra d'améliorer la collecte des déchets, le déneigement et facilitera l'accès des véhicules de secours.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Intitulé	Montant HT	Intitulé	Montant HT
Montant travaux	276 500 €	Autofinancement	165 900 €
		Etat DSIL Cœur de Ville	110 600 €
TOTAL	276 500 €	TOTAL	276 500 €

Action Cœur de Ville – Démolition d'une ancienne maison à l'abandon pour la création d'une zone de stationnement au 23 vieille rue d'ECHALLON.

Il convient de solliciter une subvention au titre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local), pour le projet concernant :

- La démolition d'une ancienne maison à l'abandon pour la création d'une zone de stationnement au 23 vieille rue d'ECHALLON, pour un coût estimé à 135 000 € HT.

Il s'agit d'un corps de bâtiment vétuste, abandonné qui comprend un ancien atelier et une habitation en très mauvais état.

Pour pallier au manque de stationnement dans cette rue étroite, la Ville souhaiterait aménager une petite zone de stationnement d'une dizaine de places.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Intitulé	Montant HT	Intitulé	Montant HT
Montant travaux	135 000 €	Autofinancement	81 000 €
		Etat DSIL Cœur de Ville	54 000 €
TOTAL	135 000 €	TOTAL	135 000 €

Action Cœur de Ville – Démolition d'une friche urbaine pour la création d'un parking à proximité de la gare et du centre-ville au 2 rue du Chemin de Fer

Il convient de solliciter une subvention au titre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local), pour le projet concernant :

- La démolition d'une friche urbaine pour la création d'un parking à proximité de la gare et du centre-ville au 2 rue du Chemin de Fer, pour un coût estimé à 128 000 € HT.

Il s'agit d'un immeuble vacant en cours de négociation foncière, comprenant une partie bureaux au RDC et une partie habitation au 1^{er} étage. Cet immeuble a fait l'objet de squats à plusieurs reprises. Accolé à ce dernier se trouve un bâtiment qui a servi d'entrepôt où la charpente menace de s'effondrer. L'objectif de ce projet est de démolir l'ensemble des bâtiments afin de créer du stationnement à proximité immédiate de la gare et du centre-ville. En effet, une partie du parking existant jouxtant la gare a été supprimée afin d'accueillir le nouvel EHPAD.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Intitulé	Montant HT	Intitulé	Montant HT
Montant travaux	128 000 €	Autofinancement	76 800 €
		Etat DSIL Cœur de Ville	51 200 €
TOTAL	128 000 €	TOTAL	128 000 €

Intervention de Pascal BAUDET pour le groupe Oyonnax en commun :

Nous manquons d'information concernant le projet sur l'Ilot Brunet : quels sont les bâtiments sans doute insalubres qui seront détruits ? Jusqu'où ? Car sur la Place Saint Germain, il y a des bâtiments anciens, je n'irais pas jusqu'à dire qu'ils présentent un certain cachet mais d'autres bâtiments se révèlent être plus insalubres.

Nous aimerions donc avoir plus d'éléments sur le projet et peut-être éventuellement avoir une visite des lieux avec l'ensemble du Conseil Municipal ou les personnes intéressées.

Monsieur Le Maire lui répond qu'il reste deux immeubles à acquérir : l'immeuble où il y avait le salon de coiffure et celui où se trouvait un magasin de vêtements pour femmes. Les transactions sont en cours avec les propriétaires et une fois ces immeubles acquis, la salle Brunet sera démolie et ensuite l'ensemble du tènement pour avoir une vision globale et une ouverture sur le Parc René Nicod.

Monsieur Pascal BAUDET demande la délimitation du tènement.

Monsieur le Maire lui répond qu'il s'arrête au niveau d'un magasin qui faisait de la location de livres, juste avant le magasin de jouets.

Monsieur Julien MARTINEZ pour le groupe « L'avenir est oyonnaxien » demande si le fonds Vert a été sollicité étant donné qu'il est possible de cumuler Fonds Vert et DSIL sur certains projets.

Monsieur Le Maire lui répond qu'il est au courant que certains projets peuvent bénéficier de subventions au titre de la DSIL et du Fonds Vert.

Monsieur Julien MARTINEZ précise que le Fonds Vert n'est pas sollicité pour ces projets.

Monsieur le Maire répond que l'Etat est ici sollicité pour les projets qui pourront être présentés et qu'il est au courant de la possibilité de cumuler avec le Fonds Vert.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Approuve les projets présentés, ci-dessus,
- Mandate Monsieur le Maire pour solliciter la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) auprès de Madame la Préfète de l'AIN sur chacun de ces projets.

2. MODERNISATION DU PARC D'ECLAIRAGE PUBLIC - FONDS VERT

Intervention de Monsieur Fatih KAYGISIZ :

Effectivement, c'est un dossier de l'année 2023 majeur puisqu'il représente le plus gros investissement prévu dans le budget.

Cet investissement, à hauteur de 3 millions d'euros, représente plusieurs avantages pour la Ville :

- *Un avantage écologique : la Ville dispose d'environ 4200 points lumineux sur son territoire, et il en reste plus de 3300 à équiper en LED. Or, cette technologie consomme beaucoup moins d'électricité, et provoque moins de pollution visuelle.*
- *Un avantage de gestion : le passage en LED des différents points lumineux permettra une gestion plus dynamique : en effet, il sera dorénavant possible de moduler le degré d'éclairement souhaité pour s'adapter à la luminosité, et mieux répondre à l'équation souvent difficile de prioriser la sécurité et les économies budgétaires,*
- *Enfin, justement, les avantages économiques, la technologie permettant de faire diminuer drastiquement la consommation de la Ville, avec une économie estimée par an de près de 550 000 €.*

Pour toutes ces raisons, je demande au conseil d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la subvention au titre du Fonds Vert à de 60% de l'investissement projeté, soit 1 500 000 €.

Monsieur Fatih KAYGISIZ, rapporteur, rappelle au Conseil municipal que l'énergie consommée par l'éclairage public représente 41% des consommations d'électricité des Collectivités Territoriales, 16% de leurs consommations toutes énergies confondues et 37% de leur facture d'électricité.

Dans le domaine de l'éclairage public, les enjeux sont à la fois économiques, environnementaux et sociaux avec une volonté de maîtriser la consommation d'énergie, de diminuer les nuisances lumineuses (pollution du ciel nocturne) et de sécuriser les personnes et les biens.

Pour rappel, l'arrêté du 27 décembre 2018 fixe des prescriptions à respecter pour l'éclairage public en et hors agglomération. Ces valeurs sont obligatoires et ont comme objectifs d'éclairer mieux et d'éclairer utile :

- *Eclairer mieux : en n'éclairant pas vers le ciel, en limitant le flux dispersé sur les côtés, en utilisant des températures de couleur proche du jaune ou du blanc chaud afin d'éviter le spectre bleu dangereux pour la rétine.*
- *Eclairer utile : en limitant le flux lumineux atteignant la surface.*

En effet, depuis 2015, la Commune a souhaité s'inscrire dans ces objectifs, avant même qu'ils ne soient rendus obligatoires, sur un programme de renouvellement de son éclairage public en technologie led par l'intermédiaire de sa régie municipale.

A ce jour, 20 % du parc est traité.

Afin d'accentuer sa maîtrise énergétique tout en tenant compte de l'aspect écologique, mais aussi, du confort des administrés, la Ville souhaite accélérer la rénovation de son parc d'éclairage public ancien ayant plus de 25 ans.

Le projet concerne le changement de 3 360 luminaires, les travaux consistent :

- Au renouvellement des luminaires en technologie Led de couleur blanc chaud ne dépassant pas les 2700 Kelvin et dont le flux lumineux serait uniquement descendant pour une plus grande protection de la biodiversité.

- A la mise en place de la technologie de variation de flux lumineux (CityTouch) connectée à chaque luminaire déployé sur l'ensemble du parc, avec un abaissement du flux à 20% à partir de 23 heures. Elle favorisera une agilité de fonctionnement en garantissant une adaptation aux évolutions urbaines, un accroissement de la durée de vie du matériel et elle permettra surtout d'atténuer encore plus fortement l'empreinte carbone en générant une très importante économie d'énergie.

Le coût estimé des travaux s'élève à **2.5 M€ HT**.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit:

DEPENSES		RECETTES	
Intitulé	Montant HT	Intitulé	Montant HT
Travaux	2 500 000 €	Autofinancement	1 000 000 €
		Fonds Vert 60 %	1 500 000 €
TOTAL	2 500 000 €	TOTAL	2 500 000 €

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Aurélien QUILLOT, Directeur Général des Services qui précise que le montant a été ajusté suite au retour d'offres qui s'élèvent à 2.5 millions HT environ (3 millions TTC environ).

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité :

- Mandate Monsieur le Maire pour solliciter une subvention auprès des services de l'Etat, dans le cadre du Fonds Vert et de tout autres financeurs.

3. DOTATION POLITIQUE DE LA VILLE (DPV) 2023

Intervention de Monsieur Jacques VAREYON :

Par courrier reçu en mairie le 24 mars 2023, Madame La Préfète de l'Ain a informé Monsieur le Maire que la Ville d'Oyonnax était éligible à la Dotation Politique de la Ville pour un montant de 364 316 €.

Ainsi, dans le souci de continuer à rénover l'ensemble des écoles d'Oyonnax, dans le cadre de l'accueil des enfants dans les meilleures conditions, mais aussi pour renforcer la performance énergétique des bâtiments et sécuriser les accès, il vous est proposé ce soir de flécher cette somme sur l'école maternelle de la Forge.

Le montant des travaux s'élève à 2 141 878 euros, il convient donc d'autoriser Monsieur le Maire à mobiliser les 364 000 € de la DPV sur l'école maternelle de la Forge, les conditions étant remplies étant donné que cette école se situe dans un quartier politique de la Ville.

Monsieur Le Maire précise que dans le cadre de l'ANRU, 25% de subventions supplémentaires pourront être perçues.

Monsieur Jacques VAREYON, rapporteur, informe le Conseil municipal que la Ville d'OYONNAX bénéficie de la Dotation Politique de la Ville (DPV) depuis 2017.

Pour l'année 2023, le montant de la dotation attribuée à la Ville d'OYONNAX, s'élève à 364 316 €.

Pour bénéficier de cette dotation, il convient de sélectionner des projets sur lesquels la dotation pourra venir en cofinancement. Il peut s'agir de projets en fonctionnement (la DPV peut alors financer la totalité du projet, y compris les charges de personnels) et en investissement (là, la DPV doit respecter le principe de

80% de subvention publique maximum). Les projets doivent bénéficier aux habitants des Quartiers Politique de la Ville (QPV) et être conformes aux priorités du contrat de ville. Les travaux concernant les projets de réhabilitation des bâtiments scolaires sont particulièrement attendus.

Après un premier échange avec les services de l'Etat dans le Département (Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités), il est envisagé de mobiliser la DPV sur une seule opération : la rénovation de l'école maternelle la Forge (axée prioritairement sur le thermique et la sécurisation des accès...). Cette subvention sera complémentaire à celle déjà acquise au titre de la convention ANRU.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Intitulé	Montant HT	Intitulé	Montant HT
Travaux	2 141 878 €	Autofinancement	1 777 562 €
		DPV 2023	364 316 €
TOTAL	2 141 878 €	TOTAL	2 141 878 €

Vu l'avis de la commission de la Politique de la Ville,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité :

-Mandate Monsieur le Maire pour signer tous les documents afférents à l'obtention de la Dotation Politique de la Ville.

4. DEMANDE DE SUBVENTION REGION AURA AU TITRE DE LA PROGRAMMATION 2023 DU PNR DU HAUT-JURA, POUR LA VALORISATION DU CHATEAU DE DORTAN
--

Intervention de Madame Françoise COLLET :

Je ne vais pas vous rappeler l'histoire de Dortan, bien connue de tous ici, mais il est important pour la Ville d'Oyonnax, dans le cadre du devoir mémoriel, de s'enrichir de notre passé de résistance et d'entretenir ce château.

Deux points particuliers pour l'entretien cette année qui concernent plus le parc : d'une part le renouvellement d'arbres attaqués par le bostryche afin de conserver les allées, et d'autre part un pont en pierre tombant en ruines et permettant d'enjamber une petite cascade.

Etant inscrit dans le Parc Naturel Régional du Haut-Jura, ces travaux d'un montant de 36 764 € HT peuvent être financés par la Région Auvergne Rhône-Alpes pour quasiment la moitié.

Il faut donc autoriser Monsieur la Maire à solliciter cette aide auprès de la Région.

Madame Françoise COLLET, rapporteur, expose au Conseil municipal que la Ville d'OYONNAX est devenue propriétaire en 2019, du Château de DORTAN.

Ce Château y compris ses parties souterraines, avec l'esplanade ouest et le jardin sur terrasse au sud, le parc et son mur de clôture, le bâtiment de commun et le moulin-pompe, sont inscrits au titre des Monuments Historiques, par arrêté du 30 décembre 1997.

Les arbres séculaires ont été attaqués par le bostryche. C'est dans ce contexte que la Ville souhaiterait renouveler les plantations pour conserver les allées du parc du Château qui mènent à la source bleue. Au sud du parc se trouve un pont en pierre permettant d'enjamber une petite cascade. Fortement endommagé, une rénovation est nécessaire pour sauvegarder cet ouvrage.

De plus, les extérieurs du Château sont ouverts au public lors de deux événements annuels : la cérémonie commémorative du martyr de DORTAN du 21 juillet 1944 et les journées européennes du patrimoine.

La cérémonie commémorative est organisée chaque 21 juillet au monument aux morts ainsi qu'à la stèle située dans l'enceinte du parc du Château. Elle permet aux habitants notamment de se remémorer l'histoire tragique de la commune.

Lors des journées européennes du patrimoine, la Ville d'Oyonnax prévoit des animations à destination du public, telles que deux représentations théâtrales sur VOLTAIRE, qui a séjourné au Château ainsi que des actions de médiation autour d'un atelier « écriture et théâtre » intergénérationnel.

Pour redonner vie au patrimoine et permettre son appropriation par ses populations, des animations musicales avec jeu de lumière seront également proposées.

Il convient de solliciter une subvention auprès de la Région AUVERGNE-RHONE-ALPES (AURA) au titre de la programmation 2023 du Parc Naturel Régional (PNR) du HAUT-JURA, pour le projet concernant :

- La valorisation du Château de DORTAN, pour un coût estimé à 36 764 € HT.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Intitulé	Montant HT	Intitulé	Montant HT
Montant opération	36 764 €	Autofinancement	18 764 €
		Région AURA	18 000 €
TOTAL	36 764 €	TOTAL	36 764 €

Intervention de Monsieur Patrick MERCIER pour le Groupe Oyonnax en commun :

Nous avons une question concernant l'évolution des projets au Château de Dortan, il est fait référence à 2 journées d'ouverture à l'occasion des journées du Patrimoine.

Au moment de l'achat, il était question d'y installer le Centre de Loisirs. Vous étiez revenu là-dessus lors d'un Conseil municipal suivant. Où en est-on en terme de projet ?

Monsieur le Maire lui répond que les finances de la Ville ne sont pas extensibles donc le projet du Centre de Loisirs est pour le moment en pause. La priorité de la municipalité cette année est le passage en LED de l'ensemble des points lumineux de la Ville.

Monsieur Patrick MERCIER a bien connaissance du contexte financier mais se demande si un projet était défini dans le cas où des opportunités de subventions venaient à se présenter.

Monsieur le Maire lui répond que le projet phare est le Musée de la Grande Vapeur qui est l'identité D'Oyonnax. Il n'est donc pas possible de tout engager durant le mandat.

Monsieur Julien MARTINEZ interroge quant à la sollicitation de la mission Bern.

Monsieur le Maire lui répond que dans l'immédiat la Mission Bern n'a pas été sollicitée pour le Château de Dortan.

Monsieur Noël DUPONT précise que le Château de Dortan a été divisé en plusieurs zones de priorité de dangerosité des arbres scolytés. Des arbres ont été abattus, les moins malades ont été vendus en bois d'œuvre et les plus malades en bois d'énergie. La zone de la route descendant à Dortan est sécurisée un autre programme sera fait à l'automne de la Chambre d'eau jusqu'à la nouvelle voie de desserte de Dortan.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Olivier SCHWINN, Responsable Attractivité de la Ville, qui explique que cette délibération concerne l'implantation d'arbres et la restauration d'un pont qui menace de tomber et également des animations. Il poursuit en précisant que Monsieur Le Maire a souhaité

faire monter en puissance deux événements qui vont permettre d'ouvrir les portes du Château : la cérémonie de commémoration de l'incendie de Dortan le 21 juillet (80^{ème} anniversaire) à laquelle les habitants sont conviés à un repas et un spectacle et les journées du patrimoine qui débiteront le vendredi soir avec l'intervention d'une compagnie de théâtre également le samedi soir. Ce qui explique cette demande de subvention.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Claire PASSOT, Chef de projet Cœur de Ville pour évoquer le Musée de la Grande Vapeur. Elle explique que les études techniques sont toujours en cours. Des essais de chargement au niveau des planchers du bâtiment vont être effectués et la recherche de financements se poursuit. La Fondation du Patrimoine – Mission Stéphane BERN a été sollicitée avec le dépôt d'un dossier. Des demandes ont également été déposées pour l'obtention d'aides européennes au titre du FEDER, une aide pourrait être allouée au niveau de l'enveloppe réservée au Massif du Jura avec la Région Bourgogne Franche-Comté (dossier présenté en Comité ce printemps).

Monsieur Julien MARTINEZ s'interroge que le fait que nous organisons des manifestations sur Dortan.

Monsieur le Maire lui répond que la Ville est maintenant propriétaire du Château à l'intérieur duquel il y a la stèle le devoir mémoriel n'a pas de frontière.

Monsieur Julien MARTINEZ est d'accord mais se demande pourquoi cette organisation n'est pas de la compétence de l'agglomération.

Monsieur le Maire explique que l'agglomération n'avait pas mis en place d'actions particulières sur le Château et que la Ville l'a acquis pour préserver ce lieu de mémoire afin qu'il ne devienne pas une friche. Il remercie d'ailleurs les agents des services de la Ville ainsi que ceux de l'ONF pour leur travail. L'objectif est que le devoir de mémoire ne s'arrête pas aux grilles du Château.

Monsieur Noel DUPONT précise que la reconstitution des buis à la française qui avaient été attaqués par la pyrale est terminée. Il remercie les services de la Ville pour ce travail remarquable.

Vu l'avis de la Commission des Finances,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité :

- Approuve le projet présenté, ci-dessus.
- Mandate Monsieur le Maire pour solliciter les crédits auprès de la Région AURA au titre de la programmation 2023 du PNR du HAUT-JURA sur ce projet.
- Mandate Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet.

5. DEMANDE DE SUBVENTION A L'AGENCE NATIONALE DU SPORT (ANS) POUR LA CONSTRUCTION DE 2 TERRAINS PADEL
--

Intervention de Madame Marie-Claire EMIN :

Dans le cadre du Plan « 5000 terrains de sport » qui soutient le développement des nouvelles pratiques et plus particulièrement dans les quartiers prioritaires de la Ville et les zones rurales, Monsieur le Maire souhaite compléter l'offre de pratique à destination de toutes les générations avec la création de 2 cours de padel en accès libre à la pratique répondant aussi à la demande du tennis club d'Oyonnax.

Les deux courts de tennis existants pourraient être transformés pour cette réalisation. La réservation se ferait à travers une plateforme numérique gérée par le tennis club oyonnaxien. Le coût estimé est de 152 868 € HT avec une subvention possible de l'Agence Nationale du Sport d'un maximum de 80%.

Madame Marie-Claire EMIN, rapporteur expose au Conseil municipal, que la Ville d'OYONNAX dispose de 8 courts de tennis dont 2 couverts, situés dans le Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville (QPV) de la Plaine.

Afin de compléter son offre à destination des Oyonnaxiens, tout en répondant aux demandes émanant des membres de son club de Tennis (TCO), la Ville projette de s'équiper de 2 terrains PADEL, sport de raquettes dérivé du tennis.

Cette pratique, en plein développement, rencontre aujourd'hui un vif succès auprès de toutes les générations et le nombre de pratiquants augmente chaque année.

Ces nouvelles structures seront en gratuité d'usage en accès libre, gérées à travers une plateforme numérique par l'Association.

Cette opération peut bénéficier de subvention de l'Etat, au titre du plan « 5 000 terrains de sport ».

Le coût estimé des travaux s'élève à **152 868 € HT**.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit:

DEPENSES		RECETTES	
Intitulé	Montant HT	Intitulé	Montant HT
Travaux	152 868 €	Autofinancement	30 574 €
		ANS 80 % du montant des travaux	122 294 €
TOTAL	152 868 €	TOTAL	152 868 €

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

- Mandate Monsieur le Maire pour solliciter une subvention auprès des services de l'Agence Nationale du Sport et d'autres financeurs possibles.

CONCLUSION DU MAIRE

Mes chers collègues, je vous remercie, le Conseil municipal est terminé. Bonne soirée à tous.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h45.

Le secrétaire de séance

Christine PIQUET



Le Maire,



Michel PERRAUD



